



Le 28 janvier 2010

Prêts REER

À qui profitent-ils le plus?

Plusieurs facteurs sont à considérer lorsque vous déterminez la pertinence d'un prêt REER dans votre situation. Il est possible que vous ayez à regarder à des éléments autres que les frais d'intérêts et le taux de rendement des placements que vous choisissez. Vous devez savoir que les paiements d'intérêt sur prêts REER ne peuvent pas être déduits de votre déclaration de revenus. Aucun revenu immédiat imposable n'étant produit et par conséquent aucun revenu pour l'Agence du revenu du Canada (ARC), le gouvernement ne voit pas la nécessité d'accorder un autre allègement fiscal en plus de la déduction REER. Il n'est donc pas permis de déduire du revenu des intérêts sur prêts REER. De plus, puisque vous pouvez reporter indéfiniment vos droits de cotisation REER, vérifiez s'il est pertinent pour vous d'emprunter des fonds pour les cotiser à un REER maintenant ou s'il est plus avantageux pour vous d'attendre que les fonds vous soient disponibles plus tard? Examinons certains des éléments que vous devriez prendre en compte lorsque vous décidez d'effectuer un prêt REER.

Principaux facteurs à considérer avant la prise de décision finale

Vous devez tenir compte des facteurs clés suivants lorsque vous déterminez s'il vous faut effectuer un emprunt pour investir dans un REER :

- Le coût du financement du prêt REER par rapport au rendement potentiel du REER
- Les taux d'imposition applicables (pendant l'année de cotisation et celle du retrait)
- L'échéancier de remboursement du prêt et la croissance à imposition reportée
- Les facteurs qualitatifs

(A) Coûts et avantages

Si les taux d'imposition applicables demeurent inchangés (avant et après la retraite) et que le rendement après impôt du REER est le même que les charges d'intérêts non déductibles du prêt REER, il n'y a aucun avantage à emprunter pour investir dans un REER. Autrement dit, si le taux de rendement du REER après impôt est égal au coût de financement du prêt, cette stratégie d'emprunt est inutile, du moins en théorie. Si le taux de rendement du REER après impôt est supérieur au taux de prêt, il est probablement favorable d'emprunter. Mais s'il est inférieur, cette solution ne présente a priori aucun avantage.

Souvenez-vous que vous ne pouvez pas être certain du taux de rendement du REER jusqu'à ce que vous ayez décidé d'emprunter. Vous devez donc tenir compte du risque qui y est associé.

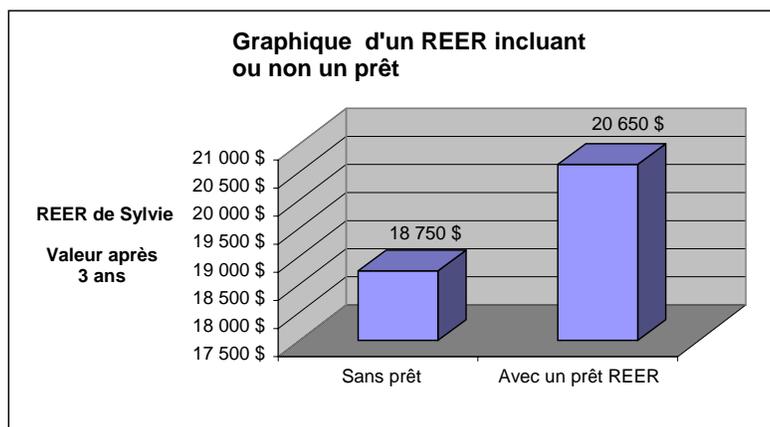
Exemple

Sylvie dispose de 300 \$ par mois pour cotiser à son REER, à un taux de rendement estimé à 8 %, compte tenu de son profil. Elle peut emprunter des fonds à un taux d'intérêt de 6 % ; son taux marginal d'imposition est de 40 %.

Si Sylvie continue d'investir 300 \$ par mois dans son REER, elle gagnera un revenu de placement d'environ 18 750 \$ au bout de trois ans.

Mais son conseiller lui a suggéré une meilleure façon de placer le même montant de 300 \$ par mois. Il lui conseille d'emprunter une somme de 16 416 \$ et d'effectuer une cotisation dans son REER, ce qui lui procurera un remboursement d'impôt de 6 566 \$ qu'elle utilisera pour réduire le montant de son prêt. Il lui reste donc un solde de 9 850 \$* qu'elle peut rembourser par tranches de 300 \$ par mois en trois ans, moment auquel son REER vaudra 20 650 \$.

Le recours à un prêt REER est une excellente idée pour Sylvie. Après trois ans, son REER vaudra 1 900 \$ de plus que si elle s'en était tenue à effectuer des cotisations mensuelles directes. Lorsqu'elle prendra sa retraite, dans 20 ans, cet écart de 1 900 \$ représentera une somme additionnelle de 8 850 \$ — sans qu'elle n'ait eu à augmenter ses cotisations prévues.



*Le calcul ne tient pas compte du délai de réception du remboursement. On suppose que ce dernier est reçu sur-le-champ et utilisé pour réduire le solde du prêt.

(B) Taux d'imposition

La plupart des personnes qui travaillent prévoient que leur taux d'imposition marginal sera plus faible lorsqu'ils seront à la retraite que pendant leur vie professionnelle. Il s'agit de l'un des avantages clés des REER, tout comme la déductibilité d'impôt immédiate et la croissance à imposition reportée, car il est vraisemblable que le taux d'imposition au moment des retraits sera moins élevé que celui en vigueur lors de l'obtention de la déduction d'impôt.

Bien entendu, plus votre taux marginal d'imposition actuel est élevé et plus il sera faible au moment prévu des retraits, plus il est approprié pour vous d'investir dans un REER et, éventuellement, de contracter un prêt REER.

Si, par contre, votre taux marginal d'imposition actuel est peu élevé ou si vous prévoyez qu'il sera élevé au moment du retrait des fonds REER, les cotisations dans un REER et, à plus forte raison, les prêts REER ne sont pas une solution stratégique pour vous.

(C) Remboursement rapide du prêt et croissance à imposition reportée

Si vous pouvez rembourser votre prêt REER à court terme, devriez-vous tout simplement économiser la somme que prévoyiez emprunter et éviter ainsi les coûts financiers connexes, même si cela équivaut à recevoir la déduction d'impôt l'année d'imposition suivante ? Ou la solution du recours au prêt pour obtenir la déduction l'année en cours demeure-t-elle favorable ? Autrement dit, est-il avantageux pour vous de payer des frais de financement pour obtenir une déduction fiscale cette année plutôt que l'an prochain ? Si vous effectuez un prêt et versez les fonds cette année dans votre REER, vous bénéficierez d'une année supplémentaire de croissance à l'abri de l'impôt. Vous devriez tenir compte des éléments suivants dans votre prise de décision :

- a) Le taux d'intérêt sur le prêt REER
- b) La durée du prêt
- c) Le nombre d'années avant la retraite
- d) Le taux de rendement du REER
- e) Les taux marginaux d'imposition, aujourd'hui et à la retraite

En résumé, si vous pouvez rembourser le prêt rapidement, il semble effectivement y avoir un avantage, car vous obtenez immédiatement un report d'impôt, moyennant des frais de financement relativement faibles.

(D) Facteurs qualitatifs

Dans toute décision de placement, il y a toujours un élément subjectif à prendre en compte.

S'il est difficile pour vous d'épargner pour cotiser à un REER, l'emprunt peut s'avérer une bonne solution pour vous y « obliger ». Cela vous permettrait peut-être de soulager votre conscience. Ce type d'épargne forcée est cependant coûteux, car les frais de financement ne sont pas déductibles d'impôt.

Le fait d'emprunter, même sur une courte période, aura une incidence sur vos liquidités. Vous devez vous assurer que vous pouvez rembourser votre prêt sans que cela ne vous cause d'autres problèmes financiers.

Conclusion

La décision de contracter ou non un prêt REER est difficile et dépend de nombreux facteurs quantitatifs et qualitatifs. Il semble que l'argument le plus convaincant en faveur du prêt REER est qu'il s'agit d'un bon mécanisme d'épargne, même s'il comporte des frais. Si vous êtes en mesure de rembourser rapidement le prêt et ne prenez pas votre retraite dans un avenir rapproché, il pourrait donc être avantageux pour vous de contracter un prêt REER.